

## var Prestations techniques prénatales, selon le domicile (*Atlas*)

<b>Description</b>	Moyenne des prestations techniques prénatales précédant un accouchement ayant eu lieu pendant l'année civile. Il s'agit des : <ul style="list-style-type: none"><li>• échographies ayant eu lieu au cours d'une période de 280 jours précédent l'accouchement,</li><li>• procédures obstétricales invasives ayant eu lieu au cours d'une période de 280 jours précédent l'accouchement,</li><li>• cardiotocographies ayant eu lieu au cours d'une période de 15 jours précédent l'accouchement.</li></ul> Ces statistiques sont basées sur le <a href="#">domicile</a> de la bénéficiaire. Elles peuvent être ventilées par tranche d'âge des bénéficiaires, selon qu'elles jouissent ou non du droit à l'intervention majorée et selon le type de prestation technique.	<b>Code</b>	cube_007_005a_At
<i>Codification</i>	Nombre moyen	<b>Variable(s) source(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">SS00020-Code nomenclature</a></li> <li>• <a href="#">PP0025-Domicile</a></li> </ul>
<i>Remarques</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les accouchements sont identifiées à l'aide des <a href="#">codes nomenclature</a> relatifs aux césariennes (424093, 424104), aux accouchements par voie basse à l'hôpital (422225, 423500, 422671, 423673, 423010, 423021, 424012, 424023, 424071, 424082) et aux accouchements à domicile (422656, 423651).</li> <li>• Les prestations techniques sont identifiées à l'aide des codes nomenclature suivants :</li> <li>• échographies : 460250, 460261, 460515, 460526, 460530, 460541, 460552, 460563, 460832, 460843, 461731, 461742, 461753, 461764, 461775, 461786, 461790, 461801, 461812, 461823, 461834, 461845, 468731, 468742, 468753, 468764, 468775, 468786, 468790, 468801, 468812, 468823, 468834, 468845, 469291, 469302, 469490, 469501, 469593, 469604, 469895, 469906, 469910, 469921, 469932, 469943,</li> <li>• procédures obstétricales invasives : 432353, 432364,</li> <li>• cardiotocographies : 424056, 424060.</li> <li>• Si plusieurs accouchements sont attestés le même jour pour la même bénéficiaire, un seul est retenu, selon l'ordre de priorité suivant : césarienne (1), accouchement par voie basse à l'hôpital (2), accouchement à domicile (3).</li> <li>• Deux facturations dans un délai de 30 jours ne sont comptabilisées que pour un accouchement.</li> <li>• Les chiffres par entité géographique sont basés sur le domicile de la bénéficiaire au 31 décembre de l'année de référence. Si le domicile est inconnu à cette date, ils sont alors basés sur le domicile au 30 juin. Les personnes sans domicile connu sont uniquement comptabilisées au niveau national.</li> <li>• Vous trouverez davantage d'informations sur la santé périnatale dans les rapports sur les soins périnataux des régions <a href="#">flamande</a>, <a href="#">wallonne</a> et <a href="#">bruxelloise</a>.</li> </ul>	<b>Variable(s) équivalente(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">cube_007_005b-Prestations prénatales techniques, par hôpital</a></li> <li>• <a href="#">cube_007_001a_denom-Nombre d'accouchements au cours de l'année civile, selon le domicile</a></li> <li>• <a href="#">cube_007_003a-Contacts prénatuaux avec un prestataire de soins, selon le domicile</a></li> <li>• <a href="#">cube_007_004a-Détection prénatale diabète de grossesse, selon le domicile</a></li> <li>• <a href="#">cube_007_006b-Césariennes par hôpital</a></li> <li>• <a href="#">cube_007_007a-Durée moyenne d'hospitalisation après l'accouchement, selon le domicile</a></li> <li>• <a href="#">cube_007_008a-Aucun contact postnatal en soins ambulatoires, selon le domicile</a></li> <li>• <a href="#">cube_007_009a-Aucun contact postnatal avec une sage-femme, selon le domicile</a></li> </ul>
<i>Fréquence et timing de la mise à jour</i>	les statistiques de l'année civile -2 sont ajoutées chaque année durant le Q4.	<b>Mots clés</b>	<a href="#">Prestations de soins de santé</a>
<i>Le plus petit niveau géographique disponible</i>	commune		
<i>Méthode de calcul</i>	Nombre de prestations techniques prénatales précédant un accouchement durant l'année civile (280 jours pour les échographies prénatales et les procédures obstétricales invasives et 15 jours pour les cardiotocographies) / <a href="#">Nombre d'accouchements attestés</a> au cours de l'année civile		
<b>Disponible</b>	2006		

**Dimensions**

- [Catégorie d'âge](#)
- [Type de prestation technique](#)
- [Intervention majorée](#)

**Référence recommandée**

IMA\_AIM (23/12/2025), cube\_007\_005a, [Atlas IMA\\_AIM \(accessed on 15/02/2026\)](#)

**Dernière mise à jour des métadonnées**

23/12/2025